

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DDEEES 265 Subventions à trois associations pour soutenir leurs projets étudiants.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris propose l'attribution de trois subventions à des associations pour soutenir leurs projets étudiants;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 9.000 euros est accordée à l' « Association Bernard Grégory pour l'insertion professionnelle des jeunes scientifiques formés par la recherche » (SIMPA 173821 / 2013_08172), dont le siège social est au 239 rue Saint Martin 75003 Paris ;

Article 2 : Une subvention de 5.000 euros est accordée à l'association « Beside Label » (SIMPA 178101/ 2014_01790), dont le siège social est à la Maison des initiatives étudiantes, 50 rue des Tournelles 75003 Paris ;

Article 3 : Une subvention de 4.000 euros est accordée à l'association « Talents Optimistes » (SIMPA 82882 / 2013_08338), dont le siège social est au 3 rue de Nemours 75011 Paris ;

Article 4 : La dépense correspondante (18.000 euros) sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 23, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris.